

	<b>Ville de Vitré</b> Service Direction Générale	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	
		<i>Compte rendu de la séance          du 15.12.2016</i>	
Date : 19.12.2016	Nombre de pages : 17	Fichier : CRCM20161215	
Rédigé par : V. GERGAUD / B. MERRET		Validé par : Bertrand MERRET	
<p>L'an deux mille seize, le 15 décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué le 8 décembre deux mille seize, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.</p> <p style="text-align: center;"><b>Étaient présents :</b></p> <p>M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, M. LEBRY, Mme DUCHESNE, Mme MATHIEU, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjoint au Maire, Mme CHEHABEDDINE, M. BESNARD, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, Mme PRACHT, Mme LBOUC, M. PASQUER, Mme MOUCHOTTE, M. LE MIGNANT, Mme de MONNERON, Mme MARTIN, M. TRAVERS, Mme GUERMONT, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. PAILLARD, Mme TROPÉE, M. LÉONARDI, M. UTARD, M. MORIN, M. COIGNARD, conseillers municipaux.</p> <p><b>Étaient absents excusés :</b></p> <p>M. MAISONNEUVE ayant donné son pouvoir à M. HEULOT,          M. SOUVESTRE ayant donné son pouvoir à M. BESNARD,          Mme CLOAREC ayant donné son pouvoir à Mme MARTIN.          Mme GOZE.</p> <p><i>Monsieur LÉONARDI Pierre a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.</i></p>			
<u>Diffusion</u> : Le Conseil Municipal et les chefs de services.			

## DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET		AVIS / SUITE A DONNER
1.1	Marchés publics – Marché de service relatif à la prestation d'assurance pour les besoins de la Ville de Vitré – Lot 4	Marché passé avec le Cabinet ASTER (courtier pour la compagnie MIC) de PARIS (75009) pour une durée de 5 ans à compter du 1 <sup>er</sup> .01.2017, pour un montant de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Variante 1 : AT/MP : franchise 15 jours, taux de 0.80% (franchise 15 jours), soit une prime annuelle de 37 387,54€ TTC ;</li> <li>• Variante 2 : décès : taux de 0.20% soit une prime annuelle de 9 346,89€ TTC.</li> </ul> La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Maintenance et entretien des ascenseurs, élévateurs de personnes, monte-charges	Marché passé avec la Société OTIS de CESSON-SEVIGNE (35) conclu pour l'année 2017, reconductible pour 2018, 2019 et 2020. Le marché est conclu pour un montant maximum annuel de 50 000,00€ HT.  La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Revue municipale : création graphique, impression et prestations associées –	Marché passé avec la Société ACIS et GALATÉ de RENNES (35) pour une période initiale d'une année,

	Lot 1 : création graphique, mise en page	<p>reconductible 3 fois.</p> <p>Le marché est conclu pour un montant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Minimum annuel : 3 000,00€ HT,</li> <li>• Maximum annuel : 16 000,00 HT.</li> </ul> <p>La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p>
1.1	Marchés publics – Revue municipale : création graphique, impression et prestations associées – Lot 2 : photogravure	<p>Marché passé avec la Société MICROLYNX de RENNES (35) pour une période initiale d'une année, reconductible 3 fois.</p> <p>Le marché est conclu pour un montant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Minimum annuel : 2 000,00€ HT,</li> <li>• Maximum annuel : 6 000,00 HT.</li> </ul> <p>La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p>
1.1	Marchés publics – Revue municipale : création graphique, impression et prestations associées – Lot 3 : création graphique, mise en page	<p>Marché passé avec la Société IMPRIMERIE DES HAUTS DE VILAINE de CHATEAUBOURG (35) pour une période initiale d'une année, reconductible 3 fois.</p> <p>Le marché est conclu pour un montant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Minimum annuel : 5 000,00€ HT,</li> <li>• Maximum annuel : 25 000,00 HT.</li> </ul> <p>La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p>
1.1	Marchés publics – Revue municipale : création graphique, impression et prestations associées – Lot 4 : distribution toutes boîtes aux lettres	<p>Marché passé avec la Société LA POSTE de RENNES (35) pour une période initiale d'une année, reconductible 3 fois.</p> <p>Le marché est conclu pour un montant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Minimum annuel : 1 000,00€ HT,</li> <li>• Maximum annuel : 5 000,00 HT.</li> </ul> <p>La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p>
1.1	Marchés publics – Reprise de fissures sur bassin d'épuration existant à la station d'épuration	<p>Marché passé avec la Société PINTO de FOUGÈRES (35).</p> <p>Le marché est conclu pour un montant de 24 890.00€ HT.</p>
1.1	Marchés publics - Exploitation et maintenance des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de production d'ECS – Avenant 1	<p>Avenant n°1 au marché n° 2015/066 avec la Société IDEX Energies prenant en compte la modification mentionnée ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Passage d'une température de 20 à 22 ° à la</li> </ul>

		<p>résidence la Trémoille et son extension.</p> <p>Les autres clauses du marché demeurent inchangées.</p>
1.1	Marchés publics - Exploitation et maintenance des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de production d'ECS – Avenant 2	<p>Avenant n°2 au marché n° 2015/066 avec la Société IDEX Energies prenant en compte les modifications mentionnées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement de température au Centre Jacques Boyer,</li> <li>- Changement de température à la maison de quartier de Maison Rouge.</li> </ul> <p>Les autres clauses du marché demeurent inchangées.</p>
1.1	Marchés publics - Réhabilitation et extension d'un bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une structure multi-accueil petite enfance – lot 6 : menuiseries intérieures – Avenant 1	<p>Avenant n°1 au marché n° 2016/043 avec la Société Ateliers du Plessis prenant en compte les modifications mentionnées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organigramme des clés : adaptation des prestations : - 971.92€ HT,</li> <li>- Panneau d'affichage : adaptation des prestations : - 461.15€ HT.</li> </ul> <p>Le nouveau montant du marché est établi à la somme de 26 195.37€ HT.</p>
1.1	Marchés publics - Mise en place d'un système de contrôle et de gestion aux équipements sportifs municipaux	<p>Marché passé avec la Société BODET SOFTWARE de CHOLET (49) pour une durée de 4 ans et pour un montant maximum de 150 000,00€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p>
1.1	Marchés publics - Transport d'élèves dans le cadre de leurs activités ou services scolaires ou périscolaires – Lot 1	<p>Marché passé avec la Société VOYAGES SOURDIN de VITRÉ (35) pour l'année 2017, reconductible pour 2018. Le marché est conclu pour un montant de : minimum annuel 35 000 € HT / maximum annuel : 85 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p>
1.1	Marchés publics - Transport d'élèves dans le cadre de leurs activités ou services scolaires ou périscolaires – Lot 2	<p>Marché passé avec la Société KEOLIS ARMOR de CHANTEPIE (35) pour l'année 2017, reconductible pour 2018. Le marché est conclu pour un montant de : minimum annuel 1 000 € HT / maximum annuel : 8 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p>
1.1	Marchés publics - Fourniture de carburants et de fioul pour les services de la Ville de Vitré – Lots 1 et 2 : carburants à la pompe	<p>Marché passé avec VITRE DISTRIBUTION de VITRÉ (35) pour l'année 2017 et pour un montant maximum, tous lots cumulés de 104 000 € HT.</p>
1.1	Marchés publics - Fourniture de carburants et de fioul pour les services de la Ville de Vitré – Lot 4 : fourniture de carburant 2 temps écologique	<p>Marché déclaré infructueux.</p>
1.1	Marchés publics - Fourniture de carburants et de fioul pour les services de la Ville de Vitré – Lot 3 :	<p>Marché passé avec la Société SICARBU OUEST de LOUDEAC (22) pour l'année 2017 et pour un montant</p>

	fourniture de fioul	maximum annuel de 30 000.00€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics - Fourniture de matériaux et accessoires de voirie pour les services de la Ville de Vitré – Lot 1 : produits béton préfabriqués	Marché passé avec la Société QUEGUINER de LANDIVISIAU (29) pour l'année 2017, reconductible tacitement pour 2018, 2019 et 2020 pour un montant minimum annuel : 4 000€ HT / maximum : 45 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics - Marchés publics - Fourniture de matériaux et accessoires de voirie pour les services de la Ville de Vitré – Lot 2 : produits PVC assainissement et réseaux	Marché passé avec la Société FRANS BONHOMME de CESSON-SÉVIGNÉ pour l'année 2017, reconductible tacitement pour 2018, 2019 et 2020 pour un montant minimum annuel : 4 000€ HT / maximum : 30 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics - Fourniture de matériaux et accessoires de voirie pour les services de la Ville de Vitré – Lot 3 : Fonte de voirie	Marché passé avec la Société LN TP de SAINT JACQUES DE LA LANDE (35) pour l'année 2017 reconductible tacitement pour 2018, 2019 et 2020 pour un montant minimum annuel : 8 000€ HT / maximum : 50 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics - Fourniture de matériaux et accessoires de voirie pour les services de la Ville de Vitré – Lot 4 : produits de négoce	Marché passé avec la Société BRETAGNE MATERIAUX de VITRÉ (35) pour l'année 2017 reconductible tacitement pour 2018, 2019 et 2020 pour un montant minimum annuel : 5 000€ HT / maximum : 30 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel
1.1	Marchés publics - Fourniture de matériaux et accessoires de voirie pour les services de la Ville de Vitré – Lot 5 : béton prêt à l'emploi	Marché passé avec la Société BMV de VITRÉ (35) pour l'année 2017 reconductible tacitement pour 2018, 2019 et 2020 pour un montant minimum annuel : 8 000€ HT / maximum : 40 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel
1.1	Marchés publics - Exploitation et maintenance des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de production d'ECS – Avenant 3	Avenant n°3 au marché n° 2015/066 avec la Société IDEX Energies prenant en compte la modification mentionnée ci-dessous :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exécution d'analyses légionnelles par un laboratoire agréé pour un montant annuel de 4 524.00€ HT.</li> </ul> <p>Le montant annuel est porté à la somme de 347 634.04€ HT (le montant prévisionnel total étant porté à la somme de 2 776 548.32€ HT).</p> <p>Les autres clauses du marché demeurent inchangées.</p>
1.1	Marchés publics - Exploitation et maintenance des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de production d'ECS – Avenant 4	Avenant n°4 au marché n° 2015/066 avec la Société IDEX Energies prenant en compte les modifications mentionnées ci-dessous :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- P1 – serres municipales et bureaux 61 rue Notre Dame : 40.22€ HT par Mwh PCS /</li> </ul>

		<p>abonnement : 216.53€ HT / CTA : 42.08€ HT / TICGN : 4.34€ par Mwh,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- P2 – sites 12 place du Château et 61 rue Notre Dame.</li> </ul> <p>Les autres clauses du marché demeurent inchangées.</p>
1.1	Marchés publics - Fourniture et pose d'un élévateur à l'Hôtel de Ville de Vitré – Avenant 1	<p>Avenant n°1 au marché n° 2015/064 avec la Société ERMHES prenant en compte la modification mentionnée ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Finition gris graphite en finition sablé / granité : + 480.00€ HT.</li> </ul> <p>Les autres clauses du marché demeurent inchangées.</p>
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Réserves foncières / occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré – Chemin de Villaudin (en vallée de Vilaine) – Période du 01.11.2016 au 31.10.2017	<p>Autorisation donnée à Madame BLONDEAU Charlene demeurant rue du Pré Haut en Pocé les Bois pour exploiter les parcelles situées en Vitré, Chemin de Villaudin d'une superficie totale de 2ha 08 ca et 23 ca. Cette occupation est accordée à titre gratuit.</p>
3.3	Finances locales – Location – Mise à disposition d'un logement meublé à la Haie Robert – Avenant 4	<p>Prolongation de la présente location, à titre précaire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2017. Le loyer est fixé à 303€. Les autres clauses sans changement.</p>
7.10	Finances locales – Divers – Musées - Régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées – Ouverture d'un compte dépôt de fond et encaissement par carte bancaire	<p>Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chèque</li> <li>- Numéraire</li> <li>- Paiement par terminaux de carte bancaire.</li> </ul> <p>La régie sera titulaire d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.</p> <p>Les autres articles sont sans changement.</p>
7.10	Finances locales – Divers – Contrat de maintenance du progiciel MUNICIPAL MOBILE « gestion terrain de la police municipale » (6 licences)	<p>Marché passé avec la Société LOGITUD SOLUTION, de MULHOUSE (68) pour une durée d'un an à compter du 7 novembre 2016, reconduit tacitement au 8 novembre 2017 pour deux années maximum, sauf dénonciation écrite par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties trois mois au moins avant chaque échéance annuelle.</p> <p>La redevance annuelle s'élève à 468.00€ HT, soit 78€ par licence. La redevance est payable annuellement à réception de facture. Elle est révisable selon formule du contrat.</p>
7.10	Finances locales – Divers – Contrat de maintenance du progiciel MUNICIPAL GVE « verbalisation électronique »	<p>Marché passé avec la Société LOGITUD SOLUTION, de MULHOUSE (68) pour une durée d'un an à compter du 7 novembre 2016, reconduit tacitement au 7 novembre 2017 pour deux années maximum, sauf</p>

		<p>dénonciation écrite par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties trois mois au moins avant chaque échéance annuelle.</p> <p>La redevance annuelle s'élève à 1 029.60€ HT. La redevance est payable annuellement à réception de facture. Elle est révisable selon formule du contrat.</p>
--	--	--

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

### Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 17 novembre 2016

<b>293</b>	5.7	Révision des statuts de Vitré Communauté	<p><b>Approbation à la majorité des présents et représentés des modifications apportées aux statuts de Vitré Communauté. :</b></p> <p><b>7 abstentions : Mmes GUERMONT, DELANOE, MOUCHOTTE, Messieurs LE MIGNANT, PASQUER, MARTIN (2 voix) – 1 Contre : M. MORIN.</b></p>
<b>294</b>	5.7	Convention de gestion de services avec Vitré Communauté pour l'exercice de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »	<p><b>Approbation à la majorité des présents et représentés des modalités de convention de gestion de services avec Vitré Communauté. :</b></p> <p><b>7 abstentions : Mmes GUERMONT, DELANOE, MOUCHOTTE, Messieurs LE MIGNANT, PASQUER, MARTIN (2 voix) – 1 voix contre : M. MORIN.</b></p>
<b>295</b>	5.7	Convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « actions de développement économique »	<p><b>Approbation à la majorité des présents et représentés des modalités de convention de gestion de services avec Vitré Communauté. :</b></p> <p><b>7 abstentions : Mmes GUERMONT, DELANOE, MOUCHOTTE, Messieurs LE MIGNANT, PASQUER, MARTIN (2 voix) – 1 voix contre : M. MORIN.</b></p>
<b>296</b>	5.7	Mise à disposition de biens et d'équipements entre la Ville et Vitré Communauté suite au transfert de la compétence « Promotion et développement touristique »	<p><b>Approbation à la majorité des présents et représentés des modalités de convention de gestion de services avec Vitré Communauté. :</b></p> <p><b>7 abstentions : Mmes GUERMONT, DELANOE, MOUCHOTTE, Messieurs LE MIGNANT, PASQUER, MARTIN (2 voix) – 1 voix contre : M. MORIN.</b></p>
<b>297</b>	5.7	Syndicat Mixte des Eaux de la Valière – Rapport sur le prix et la qualité du service public	<p><b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du rapport réalisé sur le prix et la qualité du service publics.</b></p> <p><i>Présentation : La loi NOTRe et ses conséquences - Compétence Développement Economique P. BRAULT.</i></p> <p><i>C.A. CHÉHABEDDINE annonce que d'ici 2020, les compétences « eau potable » et « assainissement » seront transférées à la</i></p>

communauté d'agglomération. Des réunions seront programmées avec le SYMEVAL pour permettre à la Ville de négocier le lissage des taux qui déterminera le tarif de demain.

J. P. LEBRY insiste pour que la Ville se prépare au transfert des compétences dès 2017 pour 2020 car, outre l'eau potable et l'assainissement, ce transfert concerne aussi l'eau pluviale.

C.A. CHEHABEDDINE précise que ce sera relativement facile pour l'eau potable, le SYMEVAL étant déjà le syndicat de production du territoire à l'exception de Vitré et d'Argentré du Plessis. Le transfert sera plus complexe pour l'assainissement, actuellement géré par chaque commune. Il est possible de négocier pour que le tarif unique ne s'applique pas dès 2020, dès lors que la Ville remet un équipement refait à neuf.

J. P. LEBRY souhaite ne pas subir d'augmentations trop importantes car la Ville a été vertueuse en termes de maîtrise des dépenses sur l'usine de la Grange ainsi que sur la station d'épuration, et retrouver les efforts financiers réalisés depuis quelques années.

P. MÉHAIGNERIE avertit également que la loi de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), et l'attribue aux groupements alors que jusqu'à présent le Département assurait la gestion des trois barrages pour le soutien d'étiage et la lutte contre les inondations.

P. LAPAUSE demande des précisions sur le devenir de la recette de 300k€ liée à la vente d'eau par la Ville au SYMEVAL.

C.A. CHEHABEDDINE répond que le transfert se traduit par la suppression du budget annexe. L'enjeu se portera sur la négociation du tarif par rapport à l'outil que la Ville met à disposition.

M. PRACHT s'interroge sur le tarif unique qui sera retenu.

C.A. CHEHABEDDINE déclare qu'il résultera d'une moyenne à l'instar de celui retenu par exemple pour le SMICTOM.

A. MOREL complète la réponse en rappelant que pour le SMICTOM, l'enjeu a porté sur le lissage des taux pendant plusieurs années parce que toutes les communes les plus importantes du secteur avaient des taux extrêmement bas du fait de valeurs locatives élevées alors que les communes rurales avaient des valeurs locatives faibles avec des taux élevés avoisinant 17 ou 18%, alors qu'à Vitré, il avoisinait 5 à 6 %. Il fallut alors ramener tout le monde à un taux unique de 9,67% pendant plusieurs années.

P. MORIN estime que cette démarche est un non-sens puisqu'on lui demande de voter un texte qu'on ne peut refuser parce que la loi prétendument l'imposerait. Les élus ne sont pas obligés d'accepter car la désobéissance est aussi un droit, le droit de s'opposer lorsqu'on estime que ça va à l'encontre des intérêts des citoyens puisque les élus qui aujourd'hui gèrent, demain n'auront plus leur mot à dire. Pour aller au bout de la logique, il faut supprimer en même temps les conseils municipaux puisque

			<p>de toutes les manières, les conseillers n'auront plus accès à la décision. La direction prise va vers une gestion d'experts dont les méfaits sont forcément connus. Pour résumer, la Ville est en train de donner tous ses actifs à une « super-banque » qui est Vitré Communauté, qui lui redonnera des dividendes mais elle n'aura plus du tout accès à son capital. Il s'agit donc d'une mauvaise décision à laquelle l'élu peut s'opposer sinon il ne sert plus à rien. Monsieur le Maire peut être le premier lanceur d'alertes sur la loi NOTRe.</p> <p><u>P. MÉHAIGNERIE</u> adhère à l'essentiel mais pour ne pas bloquer le système, il est obligé de voter. Il précise avoir indiqué par un additif qu'il ne partageait pas les objectifs de cette mutualisation excessive et souhaitait une modification de la loi en demandant d'appliquer une politique au plus proche des citoyens et non une politique concentrée.</p> <p>Il ne faut pas aller vers un vide juridique et le Conseil doit délibérer car, il est précisé qu'en l'absence de délibération, la loi prévoit que le Préfet modifie d'office et transfère d'emblée le patrimoine à la Communauté et dans ce cas-là, c'est dans son intégralité. Le choix fait par la communauté est d'essayer d'atténuer l'application de la loi en profitant de l'absence de définition juridique précise de la zone d'activités et en retenant une définition plus limitative.</p> <p><u>F. HEULOT</u> s'interroge sur le calendrier car la Ville vient de terminer des investissements lourds (usine d'eau potable) et remettra ces équipements à la Communauté à titre gracieux.</p> <p><u>H. UTARD</u> confirme que le timing des investissements n'est pas idéal par rapport à la loi NOTRe. Pour autant, revenant sur les comparaisons effectuées pour les services de ramassage des ordures ménagères et de l'eau, il estime par nature plus simple de les organiser pour une ville avec de la densité que pour une commune rurale avec de l'habitat plus épars. La gestion commune permet d'avoir un coût du service identique pour les usagers, moyenné sur l'ensemble de la Communauté, et constitue donc un élément de justice territoriale vis-à-vis des communes rurales. Concernant les questions de gouvernance dont P. MORIN a raison d'exprimer son inquiétude, Vitré Communauté n'est pas une instance si éloignée du Conseil municipal d'autant qu'un certain nombre de conseillers y siège et peut faire des propositions pour améliorer la gouvernance.</p>
298	5.2	Rapport de la Commission Consultative des Services Publics Locaux	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du compte rendu de la réunion du 11 octobre 2016.</b>
299	7.1	Décision modificative n°8 - Budget principal	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la décision modificative n°8 apportée au Budget principal.</b>
300	7.1	Décision modificative n°5 - Budget assainissement –	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la décision modificative n°5 apportée au Budget assainissement.</b>
301	7.1	Décision modificative n°1 - Budget camping	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la décision modificative n°1 apportée au Budget camping.</b>
302	7.1	Décision modificative n°1 – Budget ZAC des Ormeaux	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la décision modificative n°1 apportée au Budget ZAC des</b>



			<b>Ormeaux.</b>
<b>303</b>	7.1	Décision modificative n°1 – Budget ZAC du Parc	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la décision modificative n°1 au Budget ZAC du Parc.</b>
<b>304</b>	7.1	Décision modificative n°1– Budget ZAC de la Roncinière	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la décision modificative n°1 au Budget ZAC de la Roncinière.</b>
<b>305</b>	7.1	Décision modificative n°1– Budget Lot. de la Guilmarais	<b><u>Question retirée de l'ordre du jour.</u></b>
<b>306</b>	7.1	Tarifs surtaxe assainissement révision au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la révision des tarifs de la surtaxe assainissement au 1<sup>er</sup>/01/2017 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assainissement par m3 : 0.992 €,</li> <li>• Prime fixe : 2.684 €.</li> </ul>
<b>307</b>	7.1	Tarifs surtaxe eau révision au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la révision des tarifs de la surtaxe eau au 1<sup>er</sup>/01/2017 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation par m3 : 0.660 €,</li> <li>• Abonnement 50000 m3 : 12 772 €,</li> <li>• Par m3 supplémentaire : 0.266 €.</li> <li>• Borne Moneca : 0.402 €</li> </ul>
<b>308</b>	7.1	Clôture du budget annexe ZAC de Beauvais	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la décision modificative apportée au Budget ZAC de Beauvais :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Clôture du budget annexe,</li> <li>• Reversement de l'excédent de 1 116 385.26 € au Budget principal.</li> </ul>
<b>309</b>	7.5	Participation à la construction de logements sociaux – ESPACIL – ZAC du Parc – 22 logements	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la participation de la ville à hauteur de 10 000€ par logement. Le paiement de cette subvention s'étalera sur 5 ans soit un versement annuel de 44 000€.</b> <p><i>P. MÉHAIGNERIE justifie cette délibération et les suivantes par les observations du Président de la Fédération des sociétés d'HLM sur la générosité de la Ville envers les bailleurs qui s'élevait à 15k€ (10k€ pour la ville et 5k€ pour l'EPCI). Considérant le coût important de cette subvention, il est nécessaire de l'étaler sur 5 ans. Désormais, l'aide apportée pour les nouveaux programmes n'est plus que de 5k€ de la Communauté et l'argent économisé est redéployé sur des opérations lourdes dans le cœur de ville lorsqu'il n'y a pas d'investisseur privé (Ex : Immeuble Rue du Bourg aux Moines).</i></p> <p><i>P. MORIN demande quel lot est concerné pour la ZAC du Parc ?</i></p> <p><i>A. MOREL répond qu'il s'agit du dernier immeuble Espacil en face de la rue du Mée.</i></p> <p><i>P. MORIN est satisfait qu'il ne s'agisse pas de l'ilot E pour lequel il ne pourrait pas approuver une aide pour enfouir définitivement</i></p>

			<p><i>une pollution toujours présente dans le sol.</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE observe que la dépollution des terres souillées par quelques traces d'hydrocarbures liées à l'ancienne activité industrielle, a coûté 220k€ pour 24 logements sociaux.</i></p> <p><i>P. MORIN souligne les économies pour la Ville arguant que toutes les terres auraient dû aller en décharge de classe 2.</i></p> <p><i>A. MOREL dément que l'ensemble du site soit pollué.</i></p>
<b>310</b>	7.5	Participation à la construction de logements sociaux – ESPACIL – Pont Billon – 8 logements	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la participation de la ville à hauteur de 10 000€ par logement. Le paiement de cette subvention s'étalera sur 5 ans soit un versement annuel de 16 000€.</b>
<b>311</b>	7.5	Participation à la construction de logements sociaux – ESPACIL – Massonnais – 28 logements	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la participation de la ville à hauteur de 10 000€ par logement. Le paiement de cette subvention s'étalera sur 5 ans soit un versement annuel de 56 000€.</b>
<b>312</b>	7.5	Participation à la construction de logements sociaux – NEOTOA – Massonnais – 23 logements	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la participation de la ville à hauteur de 10 000€ par logement. Le paiement de cette subvention s'étalera sur 5 ans soit un versement annuel de 46 000€.</b>
<b>313</b>	7.5	Participation à la construction de logements sociaux – NEOTOA – Beauvais – 10 logements	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la participation de la ville à hauteur de 10 000€ par logement. Le paiement de cette subvention s'étalera sur 5 ans soit un versement annuel de 20 000€.</b>
<b>314</b>	7.5	Subventions voyages scolaires – Collèges et lycées publics et privés vitréens	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés des propositions de subventions attribuées aux collèges et lycées vitréens. Un versement à hauteur de 10 692€ a été versé pour le premier semestre, pour le 2<sup>nd</sup> semestre, la somme s'élève à 3 030€.</b>
<b>315</b>	7.5	Attribution de subventions sportives pour le sport de haut niveau	<b>Approbation à la majorité des présents et représentés de la signature d'un contrat de partenariat avec les clubs et sportifs de haut niveau.</b>  <b>1 abstention : Monsieur TRAVERS.</b>
<b>316</b>	7.5	Subvention de participation au championnat de France de Pony Games	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € par athlète à l'association l'Etrier Vitréen, soit un total de 200€.</b>
<b>317</b>	7.5	Musée – Demande de subvention auprès de la DRAC – Mise en valeur de la collection d'orfèvrerie religieuse	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés pour solliciter une subvention auprès de la DRAC.</b>
<b>318</b>	7.5	Musée - Subventions / Ville d'Art et d'Histoire - DRAC 2017	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés pour solliciter une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 000€, montant maximal correspondant au projet Ville d'Art et d'Histoire.</b>
<b>319</b>	7.5	Artothèque : demandes de subventions auprès de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil Départemental 35	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés pour solliciter auprès de la DRAC, le Conseil régional de Bretagne et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au titre de l'année 2017 :</b>

			<p><u>-DRAC :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 000€ pour soutenir la programmation et les actions,</li> <li>• 5 000€ pour soutenir les actions du service éducatif,</li> </ul> <p><u>-Conseil régional :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 000€ pour soutenir la programmation et les actions,</li> </ul> <p><u>-Conseil départemental :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 000€ pour le développement culturel,</li> <li>• 6 090€ pour l'aide au fonctionnement,</li> <li>• 10 000€ pour la résidence mission de D. M CLARKE.</li> </ul>
<b>320</b>	7.5	Subventions – Fonds d'Intervention de l'Habitat	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la prise en compte des frais supplémentaires de Monsieur HERIAU et du subventionnement de l'ensemble de la somme complémentaire attribuée, à savoir 9 428.52€.</b>
<b>321</b>	7.1	Musées - Tarif du Musée du Château en cas de travaux	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de passer le tarif d'entrée du musée de 6€ à 4€ en cas de travaux au Musée du Château.</b>
<b>322</b>	7.10	Mise à disposition gratuite du hall 1 du Parc des Expositions / vente solidaire Communauté Emmaüs	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la mise à disposition gratuite, à titre exceptionnel, du hall 1 pour la vente solidarité des 18 et 19 février 2017.</b>
<b>323</b>	7.10	Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées liées au transfert de la compétence « promotion et développement touristique »	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du rapport de la CLECT fixant le montant de la charge transférée à 65 397€. Ce montant sera prélevé sur l'attribution de compensation à compter de l'exercice 2016. Le montant définitif de l'attribution de compensation pour Vitry en 2016 est ainsi fixé à 8 518 450€.</b>
<b>324</b>	7.10	Imputation en investissement de diverses factures	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'imputation de diverses factures en section d'investissement comprenant des montants unitaires inférieurs au seuil d'investissement.</b>
<b>325</b>	7.10	Médiathèque – Conférence sur le métier d'illustrateur – Remboursement frais	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du remboursement de frais pour un montant de 250 €.</b>
<b>326</b>	7.10	Médiathèque – Atelier d'écriture « J'écris à la manière d'Angèle Vannier »	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du montant de l'animation s'élevant à 180 €.</b>
<b>327</b>	7.10	Centre Culturel : offre promotionnelle FNAC	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la mise en place de l'offre promotionnelle FNAC.</b>
<b>328</b>	7.10	Centre Culturel / tarifs soirées théâtre amateur	<p><b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la répartition des recettes entre la Ville et chaque association s'effectuant à part égale 50% et l'adoption des tarifs suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tarif plein 6€ (gratuit pour les - de 12 ans),</li> <li>• Forfait valable sur l'ensemble des soirées : 15€.</li> </ul>
<b>329</b>	7.10	Rétrocession de concession funéraire –	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés d'une</b>

		Monsieur X	<b>demande de r�trocession de concession fun�raire.</b>
<b>330</b>	7.10	Artoth�que - dons d'œuvres	<b>Approbation � l'unanimit� des pr�sents et repr�sent�s du don d'œuvres :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 photographie de B. LALLEMAND d'une valeur de 3000�,</li> <li>• 1 photographie d'Y. LESTRAT d'une valeur de 400 �.</li> </ul>
<b>331</b>	1.3	Bilan de la gestion de la Maison de l'Enfance - ann�e 2015	<b>Approbation � l'unanimit� des pr�sents et repr�sent�s de la r��valuation de la compensation pour l'exercice 2015 soit un total de 25 851.70�.</b> <p><b>La Commission des finances a donn� un avis favorable le 8 novembre 2016.</b></p> <p><i>C.A. CHEHABEDDINE remercie M. GOURMELON, Directeur du Centre Social, remplac� par Mme ALLAIN, et Mme VEBER � la pr�sidence, remplac�e par M. VOLTE. Elle annonce �galement la visite par le Conseil municipal du multi accueil de la Fleuriais le 14 janvier pour une ouverture programm�e au mois d'avril.</i></p> <p><i>P. M�HAIGNERIE attire l'attention sur les comparaisons des d�penses de personnel � Vitr� avec d'autres villes, ainsi que le niveau de subvention aux associations. Il convient d'int�grer dans les d�penses de personnel trois subventions aux associations : 350k� pour les cr�ches et le Centre Social, l'enseignement priv�, et les professeurs de musique r�mun�r�s par la Communaut� d'agglom�ration. A Vitr�, les subventions sont importantes, mais les associations remplissent une mission de service public qui pourrait �tre assur�e par du personnel.</i></p> <p><i>P. MORIN se f�licite du mandatement qui �vite un d�bat au Conseil d�s qu'il y avait un d�passement. Pour le Centre Social, c'est une �p�e de Damocl�s qui lui est retir�e.</i></p>
<b>332</b>	1.1	Groupement de commandes – Achat de prestations et mat�riels li�s aux usages num�riques	<b>Approbation � l'unanimit� des pr�sents et repr�sent�s du projet de convention de groupement de commandes entre la Ville de Vitr� et la Vitr� Communaut�.</b>
<b>333</b>	1.1	D�cisions prises par le Maire en mati�re de march�s publics	<b><u>Pour information du Conseil municipal.</u></b> <p><i>H. UTARD met en garde sur une d�gradation de la qualit� du prestataire retenu pour l'entretien des ascenseurs.</i></p> <p><i>J.P. LEBRY remarque qu'il s'agit d'un leader mondial mais il prend note de cette information et remercie pour cet appel � la vigilance. Il annonce en 2017 un march� qui portera sur l'approvisionnement des cantines scolaires (circuits courts, bio...) et il invite l'adjointe � l'�ducation � participer � cette r�flexion.</i></p>
<b>334</b>	5.8	D�cisions prises par le Maire en mati�re de contentieux	<b><u>Pour information du Conseil municipal.</u></b> <p><i>P. M�HAIGNERIE revient sur le dossier RTE qui a implant� un pyl�ne sur les drains du Pertre. Bien que la Ville ait perdu au Conseil d'Etat contre RTE, consid�rant la forte d�gradation du site et de la qualit� de l'eau, il estime que RTE est redevable envers la Ville et souhaite une n�gociation amiable.</i></p>
<b>335</b>	2.1	Avenant � la convention de Projet Urbain Partenarial route d'Ern�e, Ville de VITRE / Monsieur LE MIGNANT	<b>Approbation � l'unanimit� des pr�sents et repr�sent�s � l'exception de Monsieur LE MIGNANT qui a quitt� la salle et</b>

			n'a pas participé au débat.
336	8.3	Dénomination de la « rue du Pavé »	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la dénomination de la rue du Pavé.</b>
337	8.3	Dénomination de la « rue de Cohigné»	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la dénomination de la rue de Cohigné.</b>  <i>P. MÉHAIGNERIE rappelle l'engagement de la Ville de donner à une rue, le nom de Marie-Pascale RAGUENEAU, Présidente Nationale et fondatrice de l'Outil en Mains. Aujourd'hui, cette association regroupe sur le territoire 165 artisans et « gens de métiers » qui transmettent leur savoir faire à des jeunes de 9 à 14 ans. Aucun de ceux qui sont sortis de ce dispositif ne se retrouve par la suite au chômage.</i>
338	3.6	Lotissement la Basse Gasniais. Convention de rétrocession	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la convention de rétrocession.</b>
339	2.1	Révision du PLU de la commune de Pocé les Bois	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de répondre positivement à la demande de la commune de Pocé les Bois afin de s'associer à la révision générale de son PLU.</b>
340	2.1	Révision du PLU – Inventaire des zones humides	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'engagement dans la démarche d'actualisation de l'inventaire de zones humides.</b>  <i>P. MORIN se félicite du recensement des zones humides mais demande à les prendre en compte notamment sur un lotissement qui fait actuellement l'objet d'un contentieux alors qu'un lot reste à urbaniser. Il demande s'il ne convient pas de protéger les intérêts de la Ville en refusant de délivrer tout nouveau permis de construire ou si l'on prend le risque d'un nouveau recours contentieux ?</i>  <i>A. MOREL répond que la police de l'eau s'est déplacée en demandant des régularisations qui ont été réalisées et que la Ville ne peut pas se substituer à la justice. La délivrance du PC obéit aux règles du PLU. Si l'information est donnée en amont par la Ville, c'est au moment de l'acte notarié que celle-ci doit être précisée tant par le géomètre que par le notaire.</i>
341	3.1	ZAC des Artisans – projet de station de lavage - Convention de participation financière	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la convention de participation financière.</b>  <i>P. MÉHAIGNERIE informe que l'association « les restos du cœur » était à l'étroit dans son bâtiment mais qu'elle a trouvé un autre terrain dans la même rue. Les négociations sont actuellement en cours avec le propriétaire.</i>
342	1.4	Convention de desserte ENEDIS – ZAC de la Roncinière – Tranche 2	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la proposition de raccordement dont le montant s'élève à 78 153.00€ HT et du projet de convention de réalisation et de remise des ouvrages précisant le montant dû par ENEDIS fixé à 60 057.00€ HT.</b>
	3.5	Déclassement du domaine public, rue du commandant Louis Pétri	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du déclassement du domaine public après validation des conclusions de l'enquête publique.</b>

343			<p><u>J. COIGNARD</u> rappelle qu'une stèle était anciennement posée, commémorant la libération de l'ancienne prison, et demande si elle sera réinstallée ?</p> <p>Il lui est répondu qu'un espace sera aménagé à l'ouest du site pour accueillir cet équipement en partenariat avec les associations d'anciens combattants.</p>
344	2.1	ZAC de la Roncinière – Lancement tranche 2 - Fixation prix de vente - Actualisation bilan financier	<p><b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'actualisation du bilan financier de la ZAC de la Roncinière.</b></p>
345	3.3	Implantation d'un support de communications électroniques – Société Sat Consult & GIE Informatique de la radiologie libérale du district rennais – Château d'eau de la Baratière	<p><b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la mise en place d'une convention d'occupation.</b></p> <p><u>P. MORIN</u> alerte sur la vulnérabilité de la ressource en eau puisque les différents opérateurs accèdent par l'intérieur du château d'eau à leurs équipements. L'accès devrait donc se faire par l'extérieur.</p> <p><u>J.P. LEBRY</u> souligne que des travaux inopportuns ont été réalisés et qu'ils sont susceptibles de mettre en difficulté les châteaux d'eau.</p> <p><u>M. PRACHT</u> insiste également sur le problème du poids des antennes sur les infrastructures, même si celle qui fait l'objet de la délibération est modeste.</p> <p>Il est précisé qu'un travail d'inventaire est en cours sur la portance et la sécurité, et qu'une réunion aura lieu en janvier avec tous les opérateurs, l'objectif étant de faire le ménage.</p> <p><u>P. MÉHAIGNERIE</u> déplore par ailleurs la couleur du château d'eau de la Mélinais qui interpelle les usagers de la passerelle lorsqu'ils contempnent le château.</p> <p><u>J.Y. BESNARD</u> s'interroge sur le faible coût de l'emplacement.</p> <p><u>P. LAPAUSE</u> répond qu'il est beaucoup moins élevé que pour les autres opérateurs puisqu'il n'y a pas d'intérêt commercial.</p>
346	4.1	Modification du tableau des effectifs	<p><b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés des modifications apportées au Tableau des effectifs.</b></p>
347	4.1	Présentation du plan de titularisation	<p><b>Approbation à la majorité des présents et représentés du plan de titularisation.</b></p> <p><b>8 abstentions : Mmes CHARLOT, MOUCHOTTE, CHEHABEDDINE, TROPÉE, MONNERON, Messieurs UTARD, MORIN, COIGNARD.</b></p> <p><u>A. CHARLOT</u> considère qu'une des valeurs de la fonction publique est de passer des concours et s'abstient.</p> <p><u>P. MÉHAIGNERIE</u> estime qu'il y a des agents remarquables qui font un travail remarquable et que de ne pas répondre à leur demande de titularisation fait courir le risque de les voir partir. Ce besoin de titularisation lui apparaît donc légitime. Le concours ne fait pas tout.</p> <p><u>H. UTARD</u> s'abstient pour des raisons différentes, remarquant que 49 agents sont en contrat précaire sur des postes</p>

			<p>permanents (dont 6 sur des contrats aidés), essentiellement dans la catégorie B et C, alors que les postes concernés sont des postes de catégorie A. Il lui semble important de réviser les conditions de titularisation afin de permettre en pratique aux catégories B et C d'avoir accès à la titularisation.</p> <p><u>C.TROPÉE</u> considère en qualité de fonctionnaire territorial, qu'il faut privilégier le concours et s'abstient, en précisant ne remettre en cause ni les qualités, ni le mérite des individus proposés.</p> <p>Il est précisé que ces personnels disposent d'une ancienneté d'au moins 10 ans dans la collectivité.</p>
348	4.1	Mises à disposition de personnel	<p><b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de deux mises à disposition auprès de Vitré Communauté.</b></p>
349	4.2	Recensement de la population – Désignation d'un coordonnateur et rémunération des agents recenseurs	<p><b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la désignation d'un coordonnateur des agents recenseurs et de leur rémunération.</b></p> <p><u>P. MÉHAIGNERIE</u> fait part des doutes de nombreuses collectivités sur la fiabilité des recensements partiels.</p> <p>Il est annoncé que la population totale, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sera de 18 171 habitants au lieu de 18 080 au 1<sup>er</sup> janvier 2016.</p>
350	4.5	Mise en place du RIFSEEP	<p><b>Approbation à la majorité des présents et représentés de la mise en place du RIFSEEP au 1<sup>er</sup>/01/2017.</b></p> <p><b>2 abstentions : Messieurs MORIN et COIGNARD.</b></p> <p><u>P. MÉHAIGNERIE</u>, attentif au régime d'indemnités, demande des comparaisons avec d'autres villes et rappelle son souhait d'avoir des salariés considérés et motivés. Au cours des réunions évoquées précédemment avec les services, il annonce son intention d'aborder également le débat sur le budget qui sera de plus en plus difficile dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat. La difficulté résidera dans le maintien des investissements tout en maîtrisant les impôts.</p> <p><u>P. MORIN</u> se positionne contre la notation dans l'administration qu'il estime malsaine. Cette réforme est présentée comme un outil de gestion budgétaire. Il s'interroge sur le risque de dépassement de l'enveloppe financière dans l'hypothèse où tous les agents rempliraient leurs objectifs.</p> <p><u>A. CHARLOT</u> précise que l'enveloppe financière est maintenue et qu'il n'y a donc pas de réinterrogation de chaque régime indemnitaire. La cotation des postes servira pour les nouveaux agents. Elle remarque cependant que certaines communes ont fait le choix de pouvoir baisser les enveloppes indemnitaires. Elle remercie le Maire qui réserve annuellement une enveloppe avec une augmentation de 2 à 2,5%, ainsi que les services ressources humaines de la Ville et de Vitré Communauté pour ce travail de coordination et de pilotage en lien avec le Centre de Gestion.</p> <p>Il est précisé que le régime indemnitaire comprendra une part fonction et une part variable. La totalité du régime indemnitaire perçu par les agents sera versée sur la part fonction qui est l'IFSE. La part variable qui s'appelle le CIA, dépendant</p>

			<i>directement de l'évaluation dont la mise en œuvre n'est pas encore homogène sur la Ville, ne sera pas mise en place immédiatement afin de garantir le maintien du régime indemnitaire.</i>
<b>351</b>	9.1	Autres domaines de compétence – Demande de dérogation au repos dominical	<b>Approbation à la majorité des présents et représentés de la demande de dérogation au repos dominical de la société MAPPEO.</b>  <b>2 abstentions : Mme BOUQUAY et M. LE MIGNANT,</b>  <b>3 voix contre : Messieurs UTARD, COIGNARD et MORIN.</b>
<b>352</b>	7.10	Revalorisation des tarifs communaux	<b>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la revalorisation des tarifs communaux pour l'année 2017.</b>

#### QUESTIONS DIVERSES :

#### MUTUALISATION ET « JOURS DE MÉDAILLE »

P. MÉHAIGNERIE salue les nombreux salariés présents, motivés par la question des deux jours de médaille. Il constate que dans les nombreuses villes qui tentent d'appliquer les 1607h, il y a des réactions (ex : grève à Quimperlé et à Rennes). Il rappelle avoir toujours voulu pour Vitré se situer pour les primes, au-dessus des autres villes, compte tenu de la bonne santé économique de Vitré et de sa volonté d'avoir des salariés qui se sentent considérés et motivés. Concernant l'application de cette décision, il souhaite aller à la rencontre des équipes municipales pour débattre en janvier et février et comparer le système de primes avec d'autres villes (Rennes, Laval, Fougères) pour essayer d'être transparent. Il assure que s'il peut remettre en cause cette décision, il le fera, mais il s'agit d'une orientation demandée à la fois par le gouvernement et par la Chambre Régionale des Comptes. Le Conseil municipal ne prendra pas de décision avant ces réunions et ces comparaisons.

Il lui ait fait remarquer que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes ne mentionne pas le sujet des deux jours de médaille.

A. CHARLOT confirme qu'il n'y a en effet aucune remarque défavorable pour Vitré et plutôt un soutien de la Chambre sur la maîtrise de la masse salariale, mais beaucoup de communes ont eu cette observation.

P. MÉHAIGNERIE comprend les réactions et que cette évolution soit perçue comme une dégradation, mais relève la demande d'appliquer les 1607h.

H. UTARD signale que le rapport de la Cour des Comptes ne pointe pas les deux jours de médailles sur Vitré mais souligne que le taux d'absentéisme des agents est bas par rapport aux villes comparables. Le malaise des agents est le signe qu'il y a dans les méthodes de concertation, des progrès importants à réaliser. Lors des échanges préalables aux décisions sur la fusion, des étapes ont été ratées. Il salue la volonté du Maire de renouer un lien avec le personnel et de venir avec ses adjoints devant les agents avant de prendre quelque décision que ce soit.

#### PRÉSENTATION : COMMERCIALISATION DES LOTISSEMENTS VITREENS

1) L'offre de terrains à bâtir sur Vitré.

- ⇒ **Les Côteaux de la Massonnais** : 160 lots en 3 tranches - 15 lots disponibles,
- ⇒ **Le Haut Fougeray** : Lotissement ACANTHE - 68 lots - 7 lots disponibles,
- ⇒ **Le Clos des Boufforts** : Lotissement VIABILIS – 37 lots - 7 lots disponibles,
- ⇒ **Lotissement BERTOLETTO** : 6 lots - Plus de disponibilités,
- ⇒ **Le Domaine sous le Bois** : Lotissement de M. ROSSIGNOL - 13 lots - 3 lots disponibles,
- ⇒ **ZAC de la Roncinière** : Opération communale en 3 phases - 72 sur la phase 1 - 4 lots disponibles



32 lots sur la phase 2

⇒ **La Basse Gasniais** : 62 lots en 2 tranches - 41 lots sur la tranche 1 - 17 lots disponibles

⇒ **La Maison Neuve** : Lotissement NEXITY - 16 lots - 5 lots disponibles

⇒ **Le Val de la Vilaine** : Lotissement de M. POSSON - 6 lots - Plus de disponibilités

⇒ **ZAC des Ormeaux** : Les Hauts de Plaisance 6 - Lotissement de M. BUFFET - 17 lots - 2 lots disponibles

- 2) Statistiques sur les créations de logement : en moyenne 138 logements créés par an,
- 3) Rénovation du parc privé : Propriétaire occupant,
- 4) Rénovation du parc privé : Propriétaire bailleur,
- 5) Parc privé : Soutien à l'accession / investissement / rénovation,
- 6) Logement locatif social : Soutien en cœur de ville.
- 7)

A. CHARLOT précise qu'il y a une liste d'attente sur les pavillons. Ils sont moins nombreux que le nombre d'appartements et les locataires y restent plus longtemps.

P. MORIN note la volonté de la Ville de ne pas gêner les communes voisines et soutient qu'il ne faut pas non plus gêner les activités qui sont sur le territoire de la Ville de Vitré. Il demande si l'on peut prendre en compte dans le prix du m2 une quote-part à définir pour réparer les dégâts que la décision d'urbaniser impose à des tiers qui sont déjà installés en citant pour exemple, le stand de tir et un établissement de nuit. Ces deux établissements ont des difficultés supplémentaires liées à la création de lotissements à proximité et à la volonté légitime des nouveaux habitants de jouir d'une certaine quiétude. Est-ce que la Ville laisse seules les activités supporter la charge d'aménagements ou de transfert ou, dès le départ, le prix de la commercialisation prend-il en compte ces dépenses supplémentaires dans le cadre d'une démarche RSO (Responsabilité Sociétale Organisationnelle) ?

A. MOREL juge l'idée intéressante. Plus objectivement, il constate que la volonté d'arrêter d'urbaniser les terres agricoles et de redensifier la Ville sur elle-même a des conséquences sur le voisinage parce qu'on modifie l'environnement et perturbe les équilibres. Sur les opérations privées, il estime que la Ville pourrait être plus exigeante dans les participations sollicitées, notamment pour améliorer l'environnement ou protéger ce qui existe déjà, mais aussi pour les infrastructures mises en œuvre sur la ville (eau..).

J.Y. BESNARD approuve les remarques de P. MORIN. Les gens habitant les quartiers s'étonnent de la décision de la Ville d'accepter deux lotissements à proximité des établissements précédemment cités, alors qu'existe un risque de nuisances sonores. La Ville avait-elle le droit de refuser ces deux lotissements ?

A. MOREL répond qu'en l'état actuel du droit, la Ville ne pouvait pas s'y opposer dans la mesure où le PLU approuvé en 2006 classait ces zones comme « à urbaniser ». Il invite ses collègues à s'investir dans la révision générale du PLU durant laquelle l'urbanisation des zones sera abordée en détail, en conservant comme objectif principal la protection des zones agricoles. A l'instar du patrimoine protégé par le secteur sauvegardé, il sera peut-être nécessaire de faire pareil aux abords des zones urbaines pour protéger le secteur agricole.

J.P. LEBRY confirme vivement cette nécessité de protection des zones agricoles dans le prochain PLU, considérant les difficultés du secteur de l'agroalimentaire et des producteurs. Rennes Métropole a par exemple inscrit des zones agricoles protégées pour permettre le développement de circuits courts sur la périphérie de Rennes.

P. MÉHAIGNERIE illustre cette problématique avec l'exemple de l'acquisition d'une ferme de 25 ha à Châteaubourg permettant d'accueillir sur ces terrains, des activités tertiaires actuellement implantées à Rennes.

### **HORAIRES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX**

A. CHARLOT suggère de programmer les prochains conseils municipaux à 19h30 au lieu de 20h30. Cette proposition ne recueillant pas l'unanimité sera soumise à l'arbitrage du Maire.